
Mélanie THOMIN

Députée du Finistère

Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées

*6 route de Landerneau
29590 Le Faou
06.59.38.14.58*

Le Faou, le 28 septembre 2023

Objet : Situation financière des Ehpad et politique en direction du grand âge

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Ehpad et élus se mobilisent conjointement contre le manque de moyens, les pénuries de personnels et pour exiger une réforme majeure de l'accompagnement du grand âge.

Dans cette mobilisation, vous pouvez être assurés de mon entier soutien. Je partage la nécessité de dégager des moyens supplémentaires pour vos établissements ainsi que le caractère d'urgence d'une politique volontariste en la matière.

Cette année encore, vous pourrez compter sur la mobilisation des députés socialistes, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, pour œuvrer en ce sens auprès du gouvernement, si tant est que la discussion parlementaire permette d'examiner l'ensemble du texte en séance sans activation de la procédure du 49. 3 par le gouvernement.

Vous le savez mieux que quiconque, la « loi grand âge » est devenue le serpent de mer des deux quinquennats du Président E. Macron, toujours reportée. De fait, la création de la cinquième branche autonomie reste, à ce stade, une coquille vide, faute de financement adéquat. La loi grand âge s'est réduite à une proposition de loi de la majorité gouvernementale sur le « bien vieillir », dont l'examen en séance à l'Assemblée nationale, n'a toujours pas abouti.

Ces initiatives peinent à masquer le refus de construire, à la fois, un mode de financement à la hauteur des enjeux et une refonte du secteur du grand âge, dans le cadre d'une loi de

programmation dédiée, comme c'est le cas, par exemple, de la loi de programmation militaire votée récemment par le Parlement.

Les députés socialistes, autour de mon collègue Jérôme Guedj, à la pointe sur ce sujet, sont particulièrement actifs, conscients de l'impérieuse nécessité d'un plan d'urgence en faveur du grand âge et de l'autonomie. Récemment, nous avons déposé une proposition de loi visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population.

Cette proposition de loi « cadre », ambitieuse, de 166 articles, adopte une vision générale et embrasse tous les domaines de la transition démographique à travers trois axes structurants : l'adaptation, la prévention et la prise en charge. Elle préfigure ce que serait une loi de programmation digne de ce nom, même si l'article 40 de la Constitution ne nous permet pas d'en proposer le volet budgétaire.

Vous pouvez compter sur nous pour agir constamment, non seulement comme un aiguillon face au gouvernement mais également comme force de proposition et de soutien au secteur de l'autonomie et du grand âge.

Par ailleurs, je me tiens personnellement à votre disposition si vous souhaitez aborder plus spécifiquement la situation de votre établissement, lors d'un entretien.

Cordialement,



—
Mélanie Thomin
Députée du Finistère